PROCES VERBAL

Réf : ADM/EN/025 Version : 02 Date d'application : 25/06/2013 Nombre de pages : 1/2

PROCES VERBAL

Réunion Comité Social et Économique extraordinaire Du jeudi 1^{er} avril 2021 à 14h30 en visio

PRESENTS:

M. MARTIN

Directeur Général, Président par délégation de la séance

Mme RIVET

Directrice des Ressources Humaines

Membres Titulaires:

Mme AMIOT Mme BLIN Mme GLENAT

Membre Suppléante :

Mme ROUSSEL

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme FOUIN

Membre titulaire

M. MORISSET

Président

La séance est ouverte par M. MARTIN à 14h30 en visio.

I. Mesures gouvernementales effectives à partir du 3 avril 2021 et organisation SISTM

Suite à l'intervention du Président de la République hier soir, un CSE extraordinaire a eu lieu et a convenu des éléments suivants :

- les vacances scolaires de printemps sont décalées. Pour les salariés qui avaient posés des congés, le Service va faire preuve de souplesse et permettre dans la mesure du possible de les décaler. Les modalités seront envoyées par une note d'information émanant de la Direction.
- des attestations employeurs seront transmises dès que le modèle sera disponible.
- Pas de changement pour le télétravail et les AMT pour les conseillers en prévention.

M. MARTIN précise que notre activité continue en présentiel. Pour les fonctions support où le télétravail avait été assoupli, la Direction va réfléchir aux nouvelles modalités.

Mme BLIN demande si les réunions prévues en présentiel sur le mois d'avril auront lieu ? M. MARTIN répond que celles-ci auront lieu-en visio.

Mme GLENAT demande comment quelles sont les modalités pour la garde d'enfants ? M. MARTIN propose trois solutions:

- 1. Pose de congés,
- 2. Décalage de congé dans la mesure du possible,
- 3. Chômage partiel prévu par la loi
 - a. Pas de maintien de salaire,
 - b. L'employeur fait la déclaration, pour se faire, les salariés devront envoyer un mail à Mme RIVET en lui précisant les dates de début et de fin pour motif garde d'enfants.

PROCES VERBAL

Réf : ADM/EN/025 Version : 02 Date d'application : 25/06/2013 Nombre de pages : 2/2

Mme ROUSSEL demande quelles sont les modalités pratiques pour décaler les vacances. Mme RIVET répond que les salariés devront envoyer un mail à leur encadrant. M. MARTIN précise que l'acceptation tiendra compte du bon fonctionnement du Service car notre activité est maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé M. MARTIN clôture la séance à 14h55.

La prochaine réunion est fixée au 6 Avril 2021 à 9h30 à St Lô

Le Président Didier MORISSET

Co.

Le 1^{er} avril 2021 La secrétaire du CSE *Véronique BLIN*